



Le prix hideux de la beauté : Le secteur cosmétique responsable de l'extinction de requins profonds

Paris, le 22 novembre 2012

Des requins menacés d'extinction dans nos crèmes de beauté ? C'est ce que révèle une étude inédite de l'Association BLOOM montrant que **le secteur cosmétique est le premier acheteur mondial de squalane**, une substance hydratante non grasse idéale pour la formulation de crèmes, à ceci près que le squalane est en grande partie **obtenu à partir des foies de requins profonds, dont certaines espèces sont menacées d'extinction**. Le squalane peut également être tiré de plantes, notamment d'olives.

L'étude de BLOOM estime qu'environ **90 % de la production mondiale d'huile de foie de requin est destiné à la production de squalane pour le secteur cosmétique**, ce qui **correspond à la capture de plus de 2,7 millions de requins profonds chaque année**.

Alors que certains producteurs de squalane affirment que les requins profonds utilisés sont des animaux capturés accidentellement et simplement « valorisés », l'enquête de BLOOM démontre au contraire que les requins sont majoritairement issus de pêches ciblées. Une production spécialisée semble même être une condition nécessaire à l'obtention d'une huile de bonne qualité.

Etant donné la valeur importante de l'huile de foie de requin (entre 12 et 15 dollars le kilo), **il semblerait en outre qu'il existe un phénomène de « livering », c'est-à-dire de prélèvement des foies et de rejet de la carcasse en mer**, par analogie avec la pratique du « finning » qui consiste à découper les ailerons des requins et à rejeter les animaux estropiés à la mer, le plus souvent encore vivants.

« Même si un virage très net a été pris par les entreprises occidentales en faveur du squalane végétal, le secteur cosmétique à l'échelle mondiale reste largement approvisionné par le squalane animal » commente Romain Chabrol, auteur de l'étude. Celui-ci rappelle que des tests aveugles menés sur des produits de grandes marques de cosmétique ont montré que les entreprises étaient parfois trompées par leurs fournisseurs quant à l'origine du squalane que ceux-ci leur vendaient comme étant de fabrication végétale.

« Cette enquête révèle la « vérité qui dérange » de l'industrie cosmétique, qui motive par sa demande l'existence de pêcheries non durables, non réglementées, parfois illégales, ciblant des animaux à la longévité extrême, la croissance lente et la fécondité faible, y compris des espèces menacées d'extinction... Difficile de combiner autant de tares » explique Claire Nouvian, fondatrice de l'association BLOOM. *« C'est presque impensable que les crèmes luxueuses que nous nous appliquons sur le visage et le corps proviennent en partie de pratiques aussi laides. Le mariage du secteur cosmétique et de la pêche de requins profonds, c'est la belle et la bête »* ajoute-t-elle.

Jusque récemment, les flottes industrielles françaises et espagnoles pêchant les espèces profondes dans l'Atlantique Nord-Est fournissaient un volume suffisamment abondant de foies de requins profonds pour qu'un important producteur de squalane établisse des comptoirs de collecte des foies dans les ports de Boulogne-sur-Mer et Lorient. **La pêche industrielle a précipité le déclin vertigineux des populations des requins profonds en quelques années (chute supérieure à 95% pour certaines espèces)**. Depuis 2010, l'Union européenne interdit aux navires de les cibler.

L'épuisement des stocks a ainsi poussé les flottes, notamment espagnoles, à déplacer leur effort de pêche vers les eaux tropicales ou semi-tropicales du Sud, dans une logique inexorable de surexploitation séquentielle des océans profonds du monde. *« S'éloigner des eaux réglementées de l'Union européenne, c'est le scénario idéal pour les flottes peu scrupuleuses : une main d'œuvre peu chère, pas de protection sociale, des réglementations et des contrôles faibles ou inexistantes. In fine, c'est la tragédie des communs assurée : la course à la ressource jusqu'à son épuisement.*



La seule façon de mettre fin à des pratiques de pêche aussi destructrices est de couper le robinet à la source. Nous espérons que l'industrie cosmétique entendra notre appel à se détourner de façon définitive et urgente du squalène animal » alerte Claire Nouvian.

« **Il est en effet très regrettable que les consommateurs désirant acheter des produits éthiques ne puissent pas privilégier les crèmes à base de squalène végétal simplement parce que la norme européenne sur l'étiquetage des produits cosmétiques n'oblige pas à différencier le squalane selon son origine** » renchérit Romain Chabrol.

Une faille de la réglementation à laquelle les entreprises réunies à l'occasion du Sommet des Cosmétiques Durables à Paris du 21 au 23 novembre 2012 pourraient peut-être remédier. Et à défaut, la mobilisation des acheteuses et acheteurs de cosmétiques...

CONTACTS MEDIA

Laurence Desmousseaux | +33 621 621 353 | laurence@desmousseaux.fr

Claire Nouvian | clairenouvian@bloomassociation.org

Citation de l'étude : *Le prix hideux de la beauté. Une enquête sur le marché de l'huile de foie de requin profond*, BLOOM Association, 2012.

PRECISIONS

Le **squalène** est naturellement présent dans un grand nombre de plantes et de fruits (principalement les olives), comme dans la peau et le foie des poissons et des mammifères, y compris l'homme. C'est cependant dans l'huile du foie des requins profonds, vivant jusqu'à 2000 ou 3000 mètres de profondeur, qu'il se trouve à l'état naturel dans les proportions les plus importantes (40 à 80 %).

Le **squalane** est la forme purifiée et désodorisée du squalène. Il s'agit d'un émollient de qualité utilisé dans toutes sortes de produits cosmétiques : crèmes hydratantes, anti-rides, crèmes de minceur, de nuit... Il peut être d'origine animale et végétale.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

- La production mondiale d'huile de foie de requin en 2012 est estimée à 2000-2200 tonnes.
- La part du squalane d'origine végétale (olives et autres) dans le total de la production de squalane serait aujourd'hui majoritaire alors qu'elle s'élevait à 30-40% fin 2010.
- Au Japon, premier marché mondial pour le squalane (40% de la demande totale), le squalane végétal est quasi inexistant.
- La raison principale de l'utilisation persistante de squalane animal est financière : le squalane d'origine végétale est environ 30 % plus cher que le squalane de requin.
- Il n'y a aucune manière pour le consommateur final de savoir si le produit qu'il achète contient ou non du squalane issu de requin. La réglementation en vigueur ne contraint pas à mentionner l'origine du squalane dans l'étiquetage (Directive du Conseil 76/768/CEE).

RECOMMANDATIONS DE BLOOM

- Différencier la dénomination « squalane » dans les ingrédients cosmétiques entre « squalane végétal » et « squalane de requin ».
- Etablir un code douanier international correspondant au produit « huile de foie de requin ».
- Etablir deux codes spécifiques permettant de distinguer le squalane animal ou végétal.
- Productions, importations et exportations devraient être déclarées par tous les pays à la FAO.
- L'Europe devrait, à l'image des Etats-Unis, ne pas autoriser l'utilisation de squalène de requin comme adjuvant dans la fabrication de vaccins.

A propos de BLOOM www.bloomassociation.org

BLOOM est une association à but non lucratif fondée en 2005 qui œuvre pour la conservation marine à travers une démarche de sensibilisation et de médiation scientifique des problématiques environnementales, la production d'études indépendantes, ainsi que la participation à des consultations publiques et des processus institutionnels. Nos actions s'adressent au grand public ainsi qu'aux décideurs politiques et acteurs économiques.